



CONVENTION

« Mon établissement est un Refuge LPO »

Personnes morales

Convention entre les soussignés :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France dont le siège est situé aux Fonderies Royales 8 rue du Docteur Pujos BP 90263 17305 Rochefort Cedex- ci-après désignée par « **la LPO France**», représentée par Michel Métais en qualité de Directeur Général de la LPO, dument mandaté par le Président de l'Association Allain Bougrain Dubourg,

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique, dont le siège est situé au 1 Rue André Gide 44300 Nantes, représentée par Monsieur François Halligon en qualité de Président de l'Association Locale LPO, ci-après désignée par « la LPO 44 » d'une part

et

L'Ecole des Mines de Nantes, dont le siège est situé à La Chantrerie – 4, rue Alfred Kastler BP 20722 – 44307 Nantes cedex 3 représentée par Madame Anne Beauval en qualité de Directrice, ci-après désignée par l'établissement, d'autre part.

Préambule

La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de groupes développent des programmes de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelés « Mon établissement est un Refuge LPO». Cette appellation est un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Tout type d'espace public ou privé peut bénéficier de cet agrément lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvage. Par son adhésion volontaire à ce programme, l'établissement s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

La convention « Mon établissement est un Refuge LPO» représente un engagement actif de l'établissement à respecter la Charte des refuges « Mon établissement est un Refuge LPO » (voir annexe 1), ce en collaboration avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de groupes LPO. Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution de l'agrément « Mon établissement est un Refuge LPO »,aux zones de nature de l'établissement en ayant fait la demande. L'établissement souhaite ainsi participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de groupes LPO pour aider au maintien et au développement de la

nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

L'objet de la présente convention « Mon établissement est un Refuge LPO » est la création d'un Refuge LPO sous convention sur le site de :
L'Ecole des Mines de Nantes
Dénomination du terrain :
Propriété de l'Ecole des Mines de Nantes, pour une surface totale de 91 611 m² définit ci-après :
Parcelles N° 000 VP 98
Ainsi qu'un bail de 100 ans, propriété de Nantes Métropole, pour une surface totale de 38 707 m² définit ci-après :
Parcelles N° 000 VP 22

Section N° 58

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée initiale de trois ans à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties concernées aux présentes. Passé ce délai initial, cette convention sera renouvelée sur accord express des 3 parties et suite au paiement de l'abonnement Refuge.

Article 3 : Engagements de l'établissement/ la collectivité signataire

L'établissement s'engage, pour la durée de la convention, à :

3.1 - Charte des Refuges « Mon établissement est un Refuge LPO »

> Respecter la Charte des Refuges « Mon établissement est un Refuge LPO», sur le site désigné en article1 (annexe 1 de la présente convention).
> Avertir la LPO lorsque l'établissement/la collectivité rencontre des difficultés à respecter la Charte et appliquer ses recommandations.

3.2 - Désignation d'un référent Refuge LPO

> Désigner Messieurs Guillaume Blain et Vincent le Rigoleur comme référents du refuge LPO « Mon établissement est un Refuge LPO».
> Messieurs Guillaume Blain et Vincent le Rigoleur sont les interlocuteurs privilégiés de la LPO, et ils ont pour mission de veiller au respect de la Charte « Mon établissement est un Refuge LPO» sur le site désigné en article 1 et d'assurer le suivi du refuge « Mon établissement est un Refuge LPO » (cf article 3.3).

3.3 - Suivi du refuge LPO « Mon établissement est un Refuge LPO»

> Prévenir la LPO en cas de changement de propriétaire et/ou de gestionnaire.

> Prévenir la LPO si la Charte Refuges « Mon établissement est un Refuge LPO» ne pouvait plus s'appliquer sur le site.
> Répondre aux sollicitations de la LPO concernant le suivi des actions sur le Refuge LPO désigné à l'article 1.

3.4 - Mise en place du refuge « Mon établissement est un Refuge LPO »

> Informer son personnel de la création du Refuge LPO.
> Apposer le panneau «Mon établissement est un Refuge LPO » sur le site désigné dans l'article 1.

3.5 - Soutien en nature

« Sans objet »

Article 4 : Engagements de la LPO France

La LPO France s'engage, pour la durée de la convention, à :

4.1 – Coffret d'accueil « Mon établissement est un Refuge LPO »

> Envoyer le coffret d'accueil « Mon établissement est un Refuge LPO» après inscription auprès du service Refuge LPO de la LPO France. Il se compose comme suit :

- ✓ un panneau permettant d'officialiser et de faire connaître le refuge « Mon établissement est un refuge LPO »,
- ✓ un nichoir à mésange
- ✓ 3 mini-guides : « les aménagements naturels au jardin : 10 mesures simples pour accueillir la biodiversité », « les oiseaux des jardins : 55 espèces communes à reconnaître » et « Un refuge sans chasse pour la biodiversité : réglementation et mode d'emploi »,
- ✓ une frise pédagogique des quatre saisons du Refuge LPO
- ✓ un dossier pédagogique
- ✓ Le jeu des jumelles : jeu d'identification des oiseaux communs.

> Vendre chaque élément du coffret d'accueil séparément sur demande de la collectivité ou de l'établissement.

4.2 – Mon espace Refuges LPO et le Refuges LPO Info

> Fournir, gratuitement pour la première année, à l'établissement le code d'accès personnel au site « Mon espace Refuges LPO » sur lequel l'établissement pourra :
- valoriser son Refuge LPO,
- échanger avec d'autres établissements ou personnes physiques propriétaires de Refuges LPO,
- s'informer sur l'accueil et la gestion de la biodiversité sur son terrain,
- etc….

> Délivrer le bulletin d'information trimestriel Refuges LPO Info en format électronique, ou en version papier si l'établissement n'a pas d'accès Internet.

4.3 – La Cellule Conseil

> Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de l'établissement concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvage sur le refuge désigné par l'article 1 « Mon établissement est un Refuge LPO ».

4.4 – Utilisation des fonds financiers et des dons en nature

> Affecter l'intégralité des sommes et des dons en nature reçus de l'établissement/la collectivité au programme « Refuges LPO ».

4.5 – Information du public

> Communiquer les coordonnées de l'établissement/la collectivité auprès des personnes (presse, autres collectivité, entreprises…) la sollicitant sur l'objet de la convention.

Article 5 : Engagements de l'Association Locale LPO

L'Association Locale s'engage, pour la durée de la convention, à :

> proposer des prestations supplémentaires définies d'un commun accord, entre les parties aux présentes (diagnostic patrimonial, animations, formations, expositions, événements...), à l'établissement sur demande. Ces prestations feront l'objet d'un devis et d'une facturation indépendamment des frais d'inscription.

Article 6 : Modalités Financières

6.1 – Mode de financement initial

L'établissement versera à la LPO France le montant

- du coffret d'accueil « Mon établissement est un Refuge LPO » soit la somme de 55.00 €
- de l'abonnement à « Mon espace Refuges LPO » pour une durée de trois ans soit la somme de 20.00 € (première année offerte, année deux et trois : 10.00 euros).

Le règlement interviendra soit par chèque, soit dans les délais administratifs en vigueur, par virement administratif sur le compte :

BANQUE : Caisse des dépôts et consignations

→ CODE BANQUE : 40031

→ CODE GUICHET : 00001

→ **N° COMPTE** : 0000136479W

→ **Clé RIB** : 18

L'établissement transmettra à la LPO France la convention signée et le bon de commande type, pour que le coffret et l'abonnement puissent être adressés à l'établissement.

Le montant des factures pour les prestations complémentaires sera versé directement par l'établissement/ la collectivité à l'Association Locale LPO.

6.2 – Mode de financement suite à renouvellement.

L’établissement versera à la LPO France le montant de l'abonnement à « Mon espace Refuges LPO » pour une durée de trois ans soit la somme de 30.00 €.

6.2 - Soutien en nature

« Sans objet »

Article 7 : Obligation en matière de communication

L’établissement/la collectivité devra présenter à la LPO France et à l'Association Locale LPO, pour accord et bon à tirer, tout support mentionnant les références des Refuges « Mon établissement est un Refuge LPO» et ayant trait au seul objet de la présente.

L’établissement s’engage à ne pas utiliser les références du programme et de la LPO (nom complet, logo, sigle) en dehors du cadre convenu et également à l’issue de la durée de la convention.

Toute communication précisera que l’agrément n’est valable que pour le(s) site(s) référencé(s) à l’article 1 et pour une durée déterminée.

Article 8 : Responsabilités des trois parties

7.1 – Discrétion

Les trois parties s’engagent mutuellement à conserver une discrétion sur l’ensemble des informations dont ils ont eu connaissance, de part et d’autre, pour la réalisation de la convention.

7.2 - Responsabilité civile

Les partenaires font leur affaire personnelle de l’assurance responsabilité civile liée à la convention. La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de groupes LPO ne pourront en aucun cas être tenue responsable en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenant à la suite d’aménagements, d’activités ou d’un défaut d’apposition de signalétique sur le site du refuge « Mon établissement est un Refuge LPO».

Article 9 : Litiges

En cas de différend grave et avant toute procédure de résiliation, les trois parties conviennent d’engager une concertation afin de déterminer et d’acter un compromis. Si la concertation ne permet pas d’aboutir à un compromis, les trois parties feront appel au tribunal compétant qui est celui du siège de la LPO France. Les frais seront avancés et répartis entre les trois parties.

Article 10 : Résiliation

Au-delà des dispositions des autres articles, la présente convention pourra être résiliée par l’une des parties dans un délai de préavis de 6 mois par envoi d’un courrier précisant les motifs de la résiliation. .

Aucune compensation pécuniaire ne sera demandée ni acceptée par l’une ou l’autre des trois parties. La résiliation entraîne automatiquement l’exclusion du réseau des Refuges LPO.

En cas de résiliation de la présente, les financements versés à la LPO France et à son réseau d'Associations Locales et de groupes LPO seront conservés par celle-ci, sauf dans le cas où sa responsabilité est engagée quant à l'exécution de la convention.

Fait à ………………… le ……………………

Signée et paraphée en trois exemplaires, dont un est destiné à l'établissement un à l'association locale de la LPO Loire Atlantique et un au siège national de la LPO France.

Pour l'établissement, Madame Anne Beauval
Directrice de l'Ecole des Mines de Nantes
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

François HALLIGON
Président de la LPO Loire Atlantique
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Michel METAIS
Directeur Général de la LPO France
Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

ANNEXE 1



LA CHARTE DES REFUGES LPO

MON ETABLISSEMENT EST UN REFUGE

En créant un Refuge LPO Mon établissement est un Refuge, mon établissement s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur mon Refuge et à respecter les principes suivants :

PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

PRINCIPE 2 : Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO Mon établissement est un refuge un espace sans chasse pour la biodiversité

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

<u>Note</u> : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.





Bon de commande du coffret
Mon établissement est un Refuge LPO

A retourner à la LPO France
LPO France-Programme Refuges LPO
Fonderies royales -8 rue Pujos
17305 Rochefort cedex

Organisme Payeur :
Nom de la structure : …………………….
Coordonnées : ……………………………….
………………………………………………….
………………………………………………….

Vos références :
Bon de commande n° :……………….

Commande :

- Coffret d'accueil Mon établissement est un refuge LPO 55.00€
- Abonnement Refuges pour les 3 ans de la convention 20.00€

TOTAL 75.00€

Adresse de livraison :
…………………………………………
…………………………………………
………………………………………..

Signataire habilité à engager la dépense :
Nom :………………………
Qualité :…………………..
Cachet de l'organisme payeur :